

(<sup>5</sup>), qu'on peut faire deux ou trois fois, après laquelle on incline la tête; on demeure droit entre les deux élévations; à la deuxième élévation, on regarde de même le calice (<sup>6</sup>) et l'on s'incline; on s'assied lorsque le prêtre a bu le précieux Sang, ou lorsqu'il a fermé le tabernacle (à moins que le grand nombre de communicants n'oblige à le faire plus tôt). On doit recevoir la bénédiction du prêtre à genoux en se signant, se lever pour le dernier évangile (en faisant la génuflexion à la fin) et attendre debout; s'agenouiller pour les prières prescrites par Léon XIII (<sup>7</sup>).

12. On se lève pour le départ du prêtre.

13. Il convient de ne partir que lorsque le prêtre n'est plus en vue.

(5) Afin de détruire la mauvaise habitude qu'ont les fidèles, en plusieurs pays, de s'incliner aux élévations sans regarder l'hostie ou le calice, l'Eglise a accordé, le 18 mai—12 juin 1907, une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines à ceux qui regardent la sainte hostie avec foi, piété et amour, et de plus, à ceux qui ont fait ce pieux exercice sept jours de suite, une indulgence plénière, en communiant au jour choisi. On peut gagner cette indulgence partielle aussi par la récitation de cette invocation en regardant la sainte hostie dans l'ostensoir (non le ciboire) pendant l'exposition (mais non pendant la bénédiction qu'on reçoit en inclinant respectueusement la tête).

(6) L'Eglise n'a pas accordé d'indulgence à ceux qui regardent le calice à l'élévation, quoiqu'il soit préférable de le faire. D'ailleurs, la piété individuelle pourra faire adopter à chacun quelque oraison préférée. Ce peut être: "Père éternel, je vous offre le Sang très précieux de Jésus-Christ, en expiation de mes péchés et pour les besoins de la sainte Eglise" (chacun est libre d'ajouter: "pour obtenir la grâce de..." ou "pour le soulagement de l'âme de..."), (100 jours d'indulgence chaque fois, 22 septembre 1817), ou cette autre: "Père éternel, par le Sang précieux de Jésus-Christ, glorifiez son saint Nom selon l'intention et les desseins de son Cœur adorable" (300 jours d'indulgence, 11 décembre 1907—27 janvier 1908).

(7) Les fidèles doivent réciter ces prières alternativement avec le prêtre pour gagner l'indulgence qui est de 300 jours, à chaque messe (9 janvier 1884). Il faut donc réciter: "Sainte Marie..." trois fois, le "Salut, ô Reine, Mère de Miséricorde..." en entier, et répondre, après chaque oraison: "Ainsi soit-il". En répondant à l'invocation: "Cœur sacré de Jésus", trois fois, "Ayez pitié de nous", on gagne une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, à chaque messe. (17 juin 1904).